

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 12 mars 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Joan Lazurek	<p>Madame Joan Lazurek ; conseil d'arrondissement du 12 mars 2012 :</p> <p>Mme Lazurek a soumis une requête à l'occasion d'une séance antérieure du conseil en vue de pourvoir à la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation sur la 35e Avenue, entre les rues Saint-Zotique Est et Bélanger. Elle désire connaître les suites qui seront accordées à sa demande. Elle tient à saluer au passage les interventions des policiers pour assurer un contrôle des vitesses sur ce tronçon de rue.</p>	<p>É. Ayotte</p> <p>J. Savard</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, ÉLAINE AYOTTE, CONFIRME QUE LA REQUÊTE EST ACTUELLEMENT À L'EXAMEN ET QUE DIVERSES STRATÉGIES SONT ÉTUDIÉES, QU'IL S'AGISSE DE L'AMÉNAGEMENT DE SAILLIES DE TROTTOIR OU DE L'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, REND COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU DOSSIER, EN INDIQUANT QUE DES MESURES SERONT INSTAURÉES AU COURS DE L'ÉTÉ 2012 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT. M. SAVARD DONNE L'ASSURANCE QU'IL COMMUNIQUERA AVEC LA CITOYENNE POUR LUI FOURNIR D'AVANTAGE DE DÉTAILS À CE CHAPITRE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUIVI.</p> <p>DOSSIER GDC : 12-56045</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Lorraine Rondeau et MM. Benoît Champagne et Claude Lemay</p>	<p>Madame Lorraine Rondeau, Messieurs Benoît Champagne et Claude Lemay; conseil d'arrondissement du 12 mars 2012 :</p> <p>M. Champagne habite aux abords d'un immeuble qui fait l'objet d'une demande d'autorisation visant l'agrandissement d'une garderie. Il fait état de ses préoccupations quant à ce projet, dans la mesure où celui-ci lui semble difficilement compatible avec la quiétude qui prévaut dans le secteur d'habitation avoisinant. M. Champagne désire être tenu informé des suites qui seront consenties à ce dossier, sachant que l'autorisation devait être accordée incessamment par le conseil d'arrondissement. Pétition contre ce projet est déposée à l'intention du conseil.</p> <p>M Lemay, quant à lui, désire obtenir davantage de détails concernant les critères d'appréciation employés pour guider la prise de décision à l'égard de l'autorisation de l'usage conditionnel réclamé.</p> <p>Mme Rondeau, de son côté, estime que la réalisation du projet d'agrandissement de garderie discuté occasionnerait un précédent susceptible d'affecter sérieusement la qualité de vie des résidents riverains, sans compter que le local proposé demeurerait inadéquat pour accueillir un si grand nombre d'enfants. Dans ces conditions, il y aurait lieu plutôt d'opter pour un espace à vocation commerciale.</p>	<p>C. Paquette</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>É. Ayotte</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, CONVIENT QUE L'AUTORISATION DEMANDÉE AURAIT POUR EFFET D'ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DE LA GARDERIE ACTUELLE ET CE FAISANT, L'AFFLUENCE. LE DOSSIER A EFFECTIVEMENT ÉTÉ RETIRÉ À DEUX OCCASIONS DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET IL DEMEURE À L'ÉTUDE. MME PAQUETTE DONNE L'ASSURANCE QUE LES CITOYENS CONCERNÉS SERONT TENUS INFORMÉS EU ÉGARD AU DÉVELOPPEMENT DE CETTE AFFAIRE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS CROTEAU, REND COMPTE DES DIFFICULTÉS ET CONTRAINTES RENCONTRÉES EN VUE DE L'IMPLANTATION DE MILIEUX DE GARDE DANS DES ZONES COMMERCIALES, PRIVILÉGIANT PLUTÔT LA PROXIMITÉ D'ÉCOLES ET D'ESPACES VERTS. LE MAIRE FOURNIT ÉGALEMENT DES PRÉCISIONS SUR LE CHEMINEMENT DÉCISIONNEL D'UN TEL DOSSIER, RAPPELANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DEMEURENT SOUVERAINS SUR SON ISSUE.</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, ÉLAINE AYOTTE CONVIENT D'EFFECTUER UN SUIVI SUR CE DOSSIER.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p>DOSSIER GDC : 12-56096</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Réjean Boudreau	<p>Monsieur Réjean Boudreau ; conseil d'arrondissement du 12 mars 2012 :</p> <p>M. Boudreau soumet trois questions au conseil :</p> <p>1) Question répondue sur place. Voir « Dossiers fermés ».</p> <p>2) M. Boudreau est propriétaire du Kool Café, un bar sans alcool situé à l'intersection des rues D'Iberville et Masson. Il fait état que les horaires de nettoyage mécanique de rue en soirée réduisent sensiblement l'accès au stationnement pour la clientèle de son établissement. Il demande que la fréquence de passage des balais soit ramenée à une fois par semaine.</p> <p>3) M. Boudreau est propriétaire du Kool Café, un bar sans alcool situé à l'intersection des rues D'Iberville et Masson. Il demande s'il est possible d'installer des bacs à fleur sur la ruelle donnant à l'arrière de son commerce.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS CROTEAU, INDIQUE QUE CETTE REQUÊTE NÉCESSITERAIT UNE MODIFICATION DES PARCOURS DE BALAIS MÉCANIQUES.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, S'ENQUIERT DE LA DEMANDE ET S'ENGAGE À VÉRIFIER SI DES SCÉNARIOS PEUVENT ÊTRE ENVISAGÉS QUANT À LA RÉVISION DES PARCOURS DE NETTOYAGE MÉCANIQUE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>GDC NO : 12-56132</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>GDC NO : 12-56571</p>